

COMMUNE DE MONTADY
Réunion du Conseil Municipal du 2 avril 2019
COMPTE RENDU DE SEANCE

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2019.

Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2019 a été validé sans observation par les membres du Conseil Municipal présents.

2) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Depuis la réunion du 26 mars 2019, le Maire n'a pris aucune décision nouvelle.

3) Communauté de Communes la Domitienne : Convention sur la redevance spéciale

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 22 voix pour,

- Approuve le projet de signature de la convention sur la redevance spéciale 2019,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer,
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

4) Communauté de communes La Domitienne : avenant à la convention cadre de mutualisation service nettoyage des rues et places communales par le balayage mécanique après manifestations exceptionnelles.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 22 voix pour,

- Approuve l'avenant de la convention de mutualisation pour la réalisation de la prestation des services de nettoyage des rues et des places communales par balayage mécanique après des manifestations exceptionnelles,
- Autorise Le Maire à le signer, ainsi que les contrats subséquents pendant la durée de vie de la convention-cadre,-
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

5) Conseil Départemental : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux d'aménagement d'une voie verte entre Maureilhan et le Canal du Midi

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 22 voix pour,

- Approuve le projet de voie verte,
- Valide la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au Département de l'Hérault,
- Autorise M. Le Maire à signer cette convention,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

6) Servitude de réseau - Convention entre la Commune et un particulier

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A l'unanimité par 22 voix pour,

- Se prononce favorablement pour la création d'une servitude de réseau sur la parcelle E 1000,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte et la convention correspondant ainsi que toute pièce s'y rapportant,
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

7) Droits de place commerce ambulant.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 22 voix pour,

- Adopte la proposition qui lui est faite,
- Décide de fixer les tarifs suivants :
 - Droits de place en dehors des routes départementales 2 €
 - Droits de place en bordure des routes départementales 6h/12h 5€
 - Droits de place en bordure des routes départementales 12h/17h 5€
 - Droits de place en bordure des routes départementales 17h/22h 5€
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

8) Restauration scolaire. Ajout de Tarifs.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 2006 -753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement

public,

Considérant que ces 2 familles de tarifs n'avaient pas été envisagées en 2015, mais deviennent nécessaire en 2019 de par l'augmentation d'enfants présents non-inscrits, et la hausse d'enfants gardés sous PAI en temps méridien,

A l'unanimité par 22 voix pour,

- Décide d'instituer ces 2 tarifs par repas en plus des 2 tarifs existants (Familles non imposables 3,40 € ; Familles imposables 3,80 €) :

- Enfants sous PAI dont la famille se charge de la totalité du repas 1,50€

- En cas de présence non réservée, le repas sera facturé au prix majoré de 6 €

- Autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

9) Budget principal M 14. Compte Administratif 2018

A l'unanimité par 22 voix pour,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES EXCEDEN TS	DEPENSE S ou DEFICIT	RECETTES EXCEDEN S	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES EXCEDEN TS
Résultats reportés.....	10 000,00	858 486,48	868 486,48
Opérations de l'exercice...	3 160 600,01	3 969 513,1 9	2 283 991,5 9	3 302 671,55	5 444 591,60	7 272 184,74
Totaux.....	3 160 600,01	3 979 513,1 9	2 283 991,5 9	4 161 158,03	5 444 591,60	8 140 671,22
Résultats de clôture.....	808 913,18	1 018 679,96	1 827
Restes à réaliser.....	1 541 513,41	522 833,45	1 541 513,41	593,14 522 833,45
TOTAUX CUMULÉS.....	808 913,18	1 541 513,41	1 541 513,41	1 541 513,41	2 350 426,59
RÉSULTATS DÉFINITIFS	808 913,18	808 913,18

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Mmes ALAZET, BENITEZ, BERNA, BERTHOMIEU, COSSIA, ESTRADE, FOUSSE, GRANADOS, LESCURE, MAILLOT, NAUDY, SEGAUD, TORTES.

MM. BELKOWSKI, CASTAN, CAYLA, GAUDENZI, LAVIT, PEPOZ, PLANCHER, RAYNAUD.

10) Affectation résultat d'exploitation 2018 Budget principal M 14

A l'unanimité par 22 voix pour,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation ainsi :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018	
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)..... 10 000,00 €
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement.....	
RESULTAT DE L'EXERCICE:	
EXCEDENT.....808 913,18 €
.....	
DEFICIT	

A) EXCEDENT AU 31/12/2018838 190,43 €
Affectation obligatoire:	
* Apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* Aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)
* À l'exécution du virement à la section d'investissement..... 798 913,18 €
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves: compte 1068.....10 000,00 €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....€)	39 277,25€
* Résultat reporté en ligne 002 (recettes fonctionnement), permettra d'inscrire la somme en recette d'investissement.	
*	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2019)	
B) DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2019)	
Excédent disponible (voir A solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT: AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

11)M 14. Budget principal. Approbation du compte de gestion 2018.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

12) Fiscalité directe locale : Taux d'imposition 2019

A l'unanimité, par 22 voix pour,

Décide de fixer les taux à :

- Taxe d'habitation : 21,40
- Taxe foncière propriétés bâties : 25,91
- Taxe foncière propriétés non bâties : 78,06
- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

12) Budget annexe lotissement « Les Anciennes Ecoles ». Compte Administratif 2019.

A l'unanimité par 22 voix pour,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui peut se résumer ainsi :

LIBELLE COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES EXCEDENT S	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES EXCEDENT S	DEPENSE S ou DEFICIT	RECETTES EXCEDENT S
Résultats reportés.....
Opérations de l'exercice...	1 144 186,6	3 329 399,77	1 405 851,3 7	2 239 109,32	2 550 038,06	5 568 509,09

	9					
Totaux.....	1 144 186,6	3 329 399,77	1 405 851,3	2 239 109,32	2 550 038,06	5 568 509,09
...	9		7			
Résultats de clôture.....	2 185 213,08	833 257,95	3 018 471,03
Restes à réaliser.....	1 968 913,63	1 135 655,68	1 968 913,63	1 135 655,68
TOTAUX CUMULÉS.....	2 185 213,08	1 968 913,63	1968913,63	1 968 913,63	4 154 126,71
RÉSULTATS DÉFINITIFS	2 185 213,08	2 185 213,08

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Mmes ALAZET, BENITEZ, BERNA, BERTHOMIEU, COSSIA, ESTRADE, FOUSSE, GRANADOS, LESCURE, MAILLOT, NAUDY, SEGAUD, TORTES.

MM. BELKOWSKI, CASTAN, CAYLA, GAUDENZI, LAVIT, PEPOZ, PLANCHER, RAYNAUD.

13) Affectation résultat d'exploitation 2018. Budget annexe lotissement « Les Anciennes Ecoles ».

A l'unanimité par 22 voix pour,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation ainsi AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOI	
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	2 185 213,08€
Plus values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement.....	
RESULTAT DE L'EXERCICE:	
EXCEDENT.....	2 185 213,08€
DEFICIT.....	
A) EXCEDENT AU 31/12/2018.....	
Affectation obligatoire:	
* Apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	
* Aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisations)	
* À l'exécution du virement à la section d'investissement.....	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves: compte 1068.....	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....€).....	2 185 213,08€
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2019)	
B) DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2019)	
Excédent disponible (voir A solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT: AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

14) Budget annexe lotissement « Les Anciennes Ecoles ». Approbation du compte de gestion 2018.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Date d'affichage :